

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2021– 20h00

Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

ANGLESIO Hélène	BOURELLY Morgane	FONTAINE Nathalie	MOUROUX Nicolas
AUCAGNE Georges	CAMILLERI Jean Luc	GOYON Marie Angélique	PARET Karine
BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno
BOST Marie Ange	DURAND Hervé	LAUNAY Jean Paul	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	

Excusés : 0

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, GOYON Marie Angélique, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce que compte tenu du couvre-feu imposé par le gouvernement à 18h00 en raison de la crise sanitaire, les administrés qui le souhaiteraient ne peuvent être présents, par conséquent il déclare le huit clos pour cette séance de conseil.

Monsieur Le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une demande de subvention auprès de la région dans le cadre du bonus relance pour la transformation d'une pièce au sein du groupe scolaire. L'assemblée donne son accord.

Jean-Luc CAMILLERI souligne que le prochain conseil communautaire se déroulera à Saint Cyr sur Menthon le lundi 25 janvier à 18h30. Y sera précédé une visite de la micro-crèche qui est une installation communautaire. Les élus de Saint Cyr sont conviés à s'y rendre afin de présenter le conseil municipal aux autres représentants des communes.

1) Approbation du procès-verbal du 08 décembre 2020 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du 08 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif 2021

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre où le budget d'une commune n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2020 : 538 637,60 €

Le montant des crédits d'investissements susceptibles d'être utilisés avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite de 134 659,40 € (1/4 de 538 637,60 €) sont les suivants :

Opération	Article	BP 2020	Crédits pouvant être ouverts en 2021
118 - Acquisitions matériels	2188 – Autres immobilisations 2184 - Mobilier	34 000.00 € 13 168.60 €	8 500.00 € 3 292.15 €
121 – Voirie	2151 – Réseaux de voirie	83 200.00 €	20 800.00 €
149 – Travaux église	21318 - Autres bâtiments publics	10 000.00 €	2 500.00 €
159 – Travaux bâtiments	2138 – Autres constructions 2315 – Installations, matériel...	37 000.00 € 50 000.00 €	9 250.00 € 12 500.00 €
197 – Informatique	2183 – Matériel de bureau et informatique	10 000 €	2 500.00 €
200 – Matériels pompiers	21568 – Matériel et outillage d'incendie	25 000.00 €	6 250.00 €
214 – Accessibilité	2138 – Autres constructions	6 269.00 €	1 567.25 €
215 – Route des Communaux	2312 – Aménagements divers	270 000.00 €	67 500.00 €
	TOTAUX	538 637.60 €	134 659.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour :

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2020.

Objet : Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques

Vu le Code de l'Education Nationale, article D.521-10 et suivants ;

Vu le Décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 ;

Considérant l'avis favorable du conseil d'école exceptionnel réuni le 11 janvier 2021.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, la commune de Saint Cyr sur Menthon avait demandé et obtenu conjointement au conseil d'école une dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours sous certaines conditions (les journées d'école ne doivent pas dépasser 6h00 et les demi-journées 3h30 pour des semaines de 24h00).

Cette dérogation n'étant applicable que sur 3 ans, il est demandé à la commune de renouveler ou d'actualiser son choix.

Vu la délibération n° D 2018 01 11 05 validant le passage à la semaine de quatre jours, et afin de préserver la stabilité des horaires scolaires, la commune souhaite maintenir ce rythme scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour :

- **PROPOSE** de maintenir la semaine de quatre jours pour une période de 3 ans et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches en ce sens auprès de la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale).

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhone Alpes dans le cadre du bonus relance Transformation d'une pièce au sein du groupe scolaire

Le maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Région Auvergne Rhone Alpes qui souhaite relancer l'activité économique profondément affectée par le contexte actuel pour la mise au point de dispositif de relance immédiate.

Ces dispositifs visent à soutenir la commande publique locale dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en apportant un soutien rapide aux opérations d'investissement.

Le dispositif « Bonus relance » peut concerner notre commune. En effet, il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et a pour vocation d'offrir des débouchés aux entreprises régionales pour des travaux d'aménagement du territoire tels que les services à la population, espaces publics, rénovation de bâtiments publics...

Les modalités sont assez ouvertes avec un taux d'intervention régionale maximum de 50 % avec un montant maximum versé de 20 000 €.

Mr le maire soumet donc au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de transformation d'une pièce en salle de classe ou salle de repos au sein du groupe scolaire.

Il propose donc le plan de financement du projet suivant

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Chauffage	4 995,70 €	Subvention Région Auvergne Rhone Alpes 50 %	11 598,05 €
Platerie Revêtement sols et murs	11 852,40 €	Autofinancement commune 50 %	11 598,05 €
Electricité	6 348,00 €		
TOTAL	23 196,10 €	TOTAL	23 196.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour :

ADOPTÉ l'opération de transformation d'une pièce en salle de classe ou salle de repos au sein du groupe scolaire et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Hervé DURAND demande si les travaux à prévoir pour le stade peuvent rentrer dans cette demande de subvention. Agapito FERNANDEZ répond que les rénovations seront en partie effectuées par les employés communaux.

Jean-Luc CAMILLERI indique que la commune va s'engager dans une grosse opération concernant la salle polyvalente. Il faut compter 1 million d'euros. La commune envisage également le réaménagement du parking et de la place de l'ancienne école maternelle.

Karine PARET souhaite qu'un rendez-vous rapide de travail et d'échange d'idées se mette en place.

Agapito FERNANDEZ propose de réunir le conseil municipal le 6 février 2021 à 9h30 pour visiter les bâtiments communaux.

3) Commissions communales et intercommunales

- Karine PARET stipule que le groupe broyeur s'est réuni trois fois (en novembre, décembre et janvier). Le choix de la commission s'est porté sur l'achat d'un broyeur remorque afin de faciliter l'accès chez les particuliers. Reste à définir une convention de mise à disposition pour les habitants de la commune. Ce service sera soumis à participation financière et effectué avec l'aide d'un employé communal. Dominique MOREL évoque une enveloppe d'environ 20 000 euros à prévoir et stipule que des subventions sont recherchées.
- Karine PARET annonce qu'une rencontre aura lieu le dimanche 31 janvier avec le bureau des conscrits afin d'échanger sur les possibilités en période de Covid.
- La commission jeunesse se réunira le samedi 30 janvier 2021.

Georges AUCAGNE et Marie-Ange BOST font part de compliments provenant de la population concernant la gaité du bulletin municipal.

- Dominique MOREL informe les élus qu'en raison du Covid, la station d'épuration a subi un traitement spécial des boues. La commune de Saint Cyr est placée en zone vulnérable.

- Lors de la commission intercommunale eau et assainissement, il a été annoncé que la commune serait dans les premières à bénéficier d'un diagnostic général des réseaux.
- Agapito FERNANDEZ présente quelques dossiers d'urbanisme (2PC et 3 DP)

4) Questions diverses :

Jean-Luc CAMILLERI explique à l'assemblée que le projet maison de santé est reparti. Cependant, la propriétaire estimant avoir perdu des loyers pendant le temps où le dossier est resté en statu quo, elle demande un dédommagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le secrétaire

Le
Monsieur le Maire,

